

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-295

Lecture publique

Fourniture de livres non scolaires et documents
imprimés à l'usage des Médiathèques
de Roannais Agglomération

Avenants n°1 avec les sociétés
Carnet à Spirales (Lot 1), Decitre (Lot 2), Glénat
Diffusion (Lot 3), Librairie des Croquelinottes
(Lot 4), Un Monde à Soi (Lot 5 et 7)
et Book'in Diffusion (Lot 6)

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'article R.2194-7 du code de la commande publique portant sur les conditions de modifications non substantielles des marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, plus particulièrement la compétence facultative « Lecture publique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020, accordant au Président la délégation de pouvoir pour approuver et attribuer les avenants aux marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature et le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020 donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant les accords-cadres mono-attributaires de fourniture de livres non scolaires et documents imprimés à l'usage des Médiathèques de Roannais Agglomération, attribués par délibération du Conseil communautaire du 26 novembre 2020 aux sociétés Carnet à Spirales (Lot 1), Decitre (Lot 2), Glénat Diffusion (Lot 3), Librairie des Croquelinottes (Lot 4), Un Monde à Soi (Lot 5 et 7) et Book'in Diffusion (Lot 6) ;

Considérant que ces accords-cadres avec montants minimums et montants maximums annuels ont été passés pour une durée d'1 an reconductible tacitement 2 fois sans excéder une durée totale de 3 ans ;

Considérant que suite au transfert de la compétence « Lecture Publique » de la Médiathèque du Coteau par délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2021, il convient d'ajouter son adresse de livraison au marché et de modifier certaines dispositions d'exécution ;

Considérant qu'il convient d'acter ces modifications non substantielles par voie d'avenant ;

DECIDE

- d'approuver les avenants n°1 aux accords-cadres mono-attributaire de fourniture de livres non scolaires et documents imprimés à l'usage des Médiathèques de Roannais Agglomération, avec les sociétés comme suit :

N° LOT	Désignation du lot :	Titulaires	Prix de l'accord-cadre	Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT
1	Ouvrages de fiction pour adultes en langues française et étrangères	EURL ARTHIPPO – LE CARNET A SPIRALES	Au vu de la remise de 9% affectée sur le prix de vente éditeur (tous éditeurs confondus)	18 000 €	38 000 €
2	Ouvrages documentaires courants et spécialisés pour adultes, dans les domaines des sciences, techniques, sciences humaines et sociales, arts et littérature	DECITRE		15 000 €	37 000 €
3	Bandes dessinées adultes et jeunesse	GLÉNAT DIFFUSION		10 000 €	20 000 €
4	Ouvrages de fiction pour la jeunesse en langues française et étrangères	LIBRAIRIE DES CROQUELINOTTES		15 000 €	25 000 €
5	Ouvrages documentaires pour la jeunesse	LIBRAIRIE UN MONDE A SOI		4 000 €	10 000 €
6	Ouvrages en gros caractères adultes	BOOK'IN DIFFUSION		3 500 €	9 000 €
7	Ouvrages documentaires et de fiction pour la documentation locale et régionale	LIBRAIRIE UN MONDE A SOI	Au vu de la remise de 5% affectée sur le prix de vente éditeur (tous éditeurs confondus)	2 000 €	7 000 €

- de préciser que ces avenants n'ont pas d'incidence financière.

*Par délégation du conseil communautaire,
Pour le Président et par subdélégation,*

Jacques TRONCY

Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics